

La filière caprine

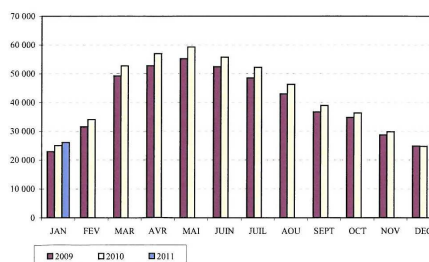
Conjoncture 2010

La situation de la filière caprine s'est dégradée en 2010, le retournement de la tendance amorcé en 2009 s'est amplifié, dans un contexte marqué par la crise économique et la volatilité des prix des charges.

Voici résumés les points principaux au niveau national.

1. *L'augmentation de la collecte*

L'augmentation de la collecte s'est renforcée en 2010 (+7%) mais à contre temps par rapport à la demande des industriels. Les incitations pour modérer les livraisons ne se sont fait ressentir qu'en fin d'année (NB : la collecte s'est accrue de 56% depuis 2000).



Cette augmentation s'explique en grande partie par une productivité en hausse : 818 kg/ch/an (+37 kg) selon France Conseil Elevage (Les taux se maintiennent : 36,7 g/kg TB et 31,8 g/kg TP).

2. *Stagnation des fabrications industrielles*

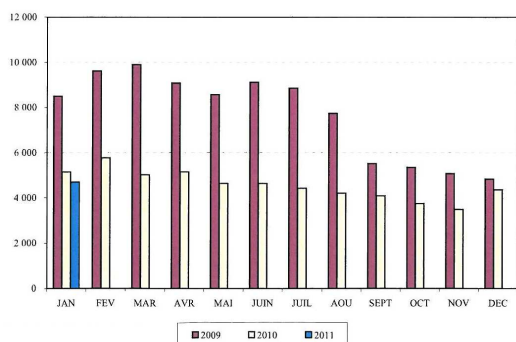


Les fabrications industrielles stagnent : après des années de très forte expansion, elles semblent avoir atteint un palier. Seuls les fromages frais font une réelle percée (+4%). Ce sont les spécialités dites moins valorisantes, bûches et bûchettes (+5%), qui assurent le volume supplémentaire et compensent le recul des autres fromages.

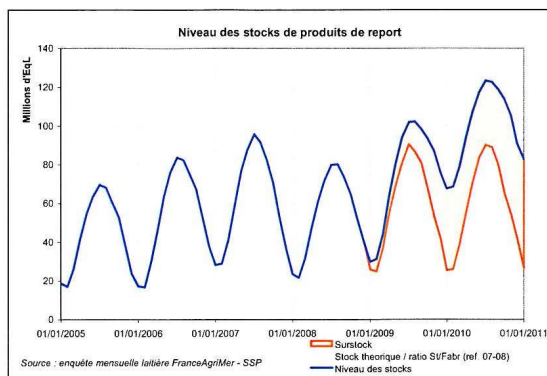
3. *Baisse de la consommation*

La consommation des fromages s'est, pour la première fois, moins bien comportée pour les fromages de chèvres que pour l'ensemble des fromages. Les ventes ont reculé en rayon en libre service et chuté en rayon à la coupe

4. Réduction des importations



La réduction de 41% des importations a permis de limiter les excédents ; les produits de report restent néanmoins très élevés en fin d'année.



5. baisse du prix de base

Le prix du lait payé aux producteurs a baissé en 2010 pour la première fois depuis longtemps (537 €/1000l pour prix de base, soit - 21 €). En 2008, en pleine flambée des prix des aliments, il avait augmenté. Une progression avait encore été visible en 2009. Or cette baisse du prix du lait au second semestre 2010 est intervenue au moment où, après une accalmie, les prix des matières premières de l'alimentation animale ont recommencé à flamber. Le prix moyen national est de 611 €/1000 l.



L'évolution de l'indice IMPAMPA marque l'augmentation des coûts des intrants au second semestre 2010

la filière caprine en Bretagne en 2010

En Bretagne, les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan sont essentiellement laitiers. Dans les départements du Finistère et des Côtes d'Armor, on retrouve uniquement des fromagers fermiers. La filière caprine représente près de 3% de la production de lait de chèvre au niveau national, avec 134 élevages professionnels. Le chiffre d'affaires de cette filière est estimé à 9,7 millions d'euros.

La production laitière

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nb Elevages	107	110	114	114	113	118	132	134	138*
Effectifs	10 579	12 559	13 466	18 792	19 425	21 662	22 408		
Production (millions en l)	7,66	8,56	9,13	10,04	11,05	13,9	14,3	15,5	16

(Source Chambre Agriculture 35 - 2010)

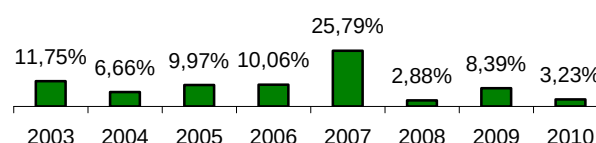
* Nombre d'exploitations de plus de 15 chèvres.

Depuis les années 2000, on observe une forte croissance de la production laitière avec le redémarrage de la collecte sur le Morbihan et de nombreuses installations. Depuis 2007, le développement est plus calme mais des références supplémentaires ont été attribuées sur cette année 2010.

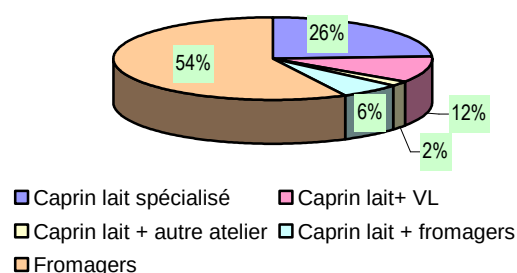
Le nombre de producteurs fromagers reste stable : éleveurs produisent environ 1,5 million de lait mais avec des installations plus fréquentes depuis 2007.

Les structures de troupeaux sont différentes selon les circuits : production de lait ou transformation fromagère. (Sources GEB - Chambre d'agriculture 35 - 2010)

Evolution de la collecte de lait en BRETAGNE



Répartition des exploitations en Bretagne



(Source : Chambre d'agriculture 35 - 2010)

Les exploitations caprines en Bretagne

- en élevage « laitier »

- 63 élevages :
 - 33 en Ille-et-Vilaine
 - 30 dans le Morbihan
- 14,5 millions de lait
- 7% en Agriculture Biologique
- 323 chèvres

- en élevage « fromager »

- 75 élevages
- 1,5 million de lait
- 54% en Agriculture Biologique
- 58 chèvres

Les opérateurs économiques

Les entreprises en Bretagne collectent leur production sur la zone et les départements voisins :

- Triballat (Ille-et-Vilaine)
- Agrial (Mayenne et ille-et-Vilaine)
- Colarena (Morbihan, Mayenne, Loire-Atlantique...)

Une organisation de producteurs, Ovi-Ouest, située à Noyal sur Vilaine, possède une section caprine. Elle collecte et commercialise environ 13 000 chevreaux et plus de 1700 chèvres et boucs de réforme en 2010. Elle dispose de 3 ateliers d'engraissements situés en Mayenne et Ille et vilaine, ainsi qu'une pépinière de chevrettes.

Une interprofession

La section caprine du GIE Lait-Viande fonctionne comme une interprofession en assurant les relations entre les producteurs et les entreprises économiques (laitiers, organismes de producteurs, syndicats professionnels).

Y sont débattues les préoccupations pour l'avenir de la filière régionale et les actions à soutenir pour les éleveurs caprins.

- » Suivi et actions sanitaires par les GDS bretons.
- » Actions de développement assurées par la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.
- » Mise en place et dynamisme d'une charte des bonnes pratiques en élevage caprin depuis 2000.

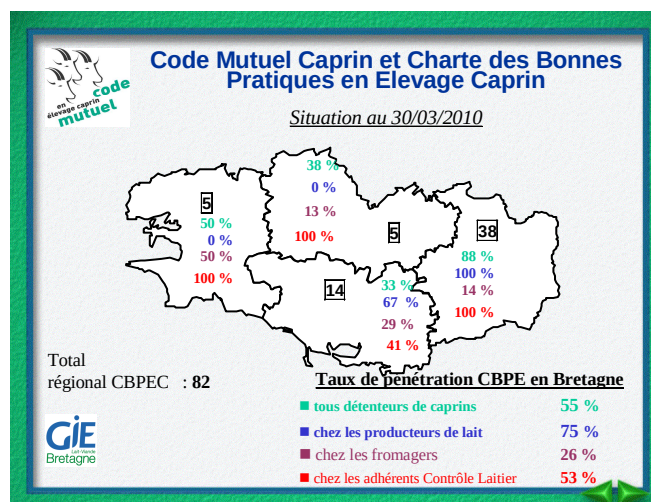
La Charte des Bonnes Pratiques en élevage caprin

82 éleveurs adhèrent à la Charte des Bonnes Pratiques, ce qui représente 75% des éleveurs livreurs de lait et 26% des éleveurs fromagers.

Cette démarche de progrès est en progression depuis sa mise en place en 2000. Elle a intégré depuis peu la version nationale du Code Mutuel pour communiquer :

- auprès des éleveurs sur la nécessité de respecter l'ensemble des réglementations
- auprès du grand public sur les garanties sanitaires et environnementales apportées par les éleveurs.

Le Code Mutuel Caprin se renouvelle tous les 3 ans ; depuis 2009, la Charte des Bonnes Pratiques en Elevage Caprin, tous les 2 ans.



Les aides aux producteurs

- » Appui technique (FranceAgriMer)
- » Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (Conseil Régional, Etat).
- » Aide aux petits investissements et à la contention (FranceAgriMer, Conseil Régional).
- » Aides aux accès abords laiterie (FranceAgriMer, Conseil Régional).
- » Aides « éco-énergie lait » (Région et/ou Conseil Général).
- » Aides au suivi sanitaire de son troupeau (Conseil régional via le GDS).

Pour plus d'informations, contacter Carole DAVID – 02.23.48.26.70

